



ÉCOLE
D'ENTREPRENEURSHIP™
DE BEAUCE



ÉCOLE
D'ENTREPRENEURSHIP
DU QUÉBEC



AUBERGE ET MOTEL
BÉNÉDICT ARNOLD (2009) INC.



Oser *Dire*

Un **outil confidentiel** pour signaler les gestes inadéquats

POLITIQUE DE SIGNALEMENT DES ACTES RÉPRÉHENSIBLES
EN VIGUEUR LE 5 MAI 2021

Table des matières

1. Introduction	3
2. Champ d'application	3
3. Objectifs de cette méthode	3
4. Ce que nous pouvons signaler : définition de « gestes inadéquats »	4
5. Moyens pour signaler	4
6. Engagement de l'École d'Entrepreneurship de Beauce	5
7. Rôles et responsabilités quant à l'application de la présente politique	5
Auteur d'un signalement	5
Mécanisme de signalement ALIAS ^{MC}	6
Agents responsables de la gestion des signalements	6
8. Étapes du processus de traitement d'un signalement	7
9. Confidentialité des signalements et protection contre les représailles	8

1. Introduction

L'École d'Entrepreneurship de Beauce souhaite créer un environnement sain d'échanges dans un lieu hautement sécuritaire. À cette fin, elle souhaite prévenir et détecter les actes contraires aux valeurs et aux attentes qu'elle a énoncées, à l'éthique ainsi qu'à toute loi ou réglementation applicable. Pour ce faire, un outil confidentiel visant à faciliter le signalement d'événements et de gestes inadéquats est mis en place.

La direction encourage l'utilisation du programme Oser dire afin de signaler toute situation jugée inappropriée à l'aide des moyens prévus ci-après. Ainsi, nous contribuons tous à la saine gestion et à l'amélioration continue de l'École d'Entrepreneurship de Beauce.

2. Champ d'application

Cet outil s'adresse aux employés, aux entrepreneurs-athlètes, aux entrepreneurs-entraîneurs, aux diplômés et aux fournisseurs de l'EEB dans le cadre d'un acte impliquant un membre du personnel ou une autre personne en lien avec l'École d'Entrepreneurship de Beauce.

3. Objectifs de cette méthode

Les objectifs de l'outil Oser dire sont les suivants :

- a) Favoriser la prévention, la détection et le suivi des actes contraires aux valeurs de l'EEB.
- b) Établir la marche à suivre en matière de signalement.
- c) Fournir une méthode de signalement et de prise en charge confidentielle et crédible.
- d) Protéger l'auteur d'un signalement et toutes les parties prenantes concernées.

4. Ce que nous pouvons signaler : définition de « gestes inadéquats »

Les **gestes inadéquats** pouvant faire l'objet d'un signalement comprennent toute situation contraire à l'éthique, aux valeurs et aux attentes énoncées par l'École d'Entrepreneurship de Beauce ou par un ordre professionnel, ainsi que tout manquement à une loi ou à un règlement en vigueur.

Voici quelques **exemples** d'actes répréhensibles pouvant faire l'objet d'un signalement :

- Cadeaux d'une valeur significative (20\$ et plus) ou autres avantages offerts ou reçus dans le cadre de ses fonctions et non connus de la direction générale.
- Falsification, manipulation, altération ou destruction non autorisée de documents ou de données de toute nature, incluant des données financières ou contractuelles.
- Commentaires, situations inappropriées ou harcèlement psychologique ou sexuel.
- Agression ou toute autre forme de violence ou de méfait,
- Vol d'argent ou d'équipement.
- Appropriation illicite de fonds ou irrégularités dans la gestion de fonds.
- Demande de remboursement de dépenses frauduleuses.
- Utilisation abusive des biens et des technologies de l'organisation à des fins personnelles et sur des sites non recommandés (pornographie, *dark web*, propagande).
- Divulgence d'informations confidentielles (ex. informations bancaires, numéro d'assurance sociale, adresse, date de naissance...).
- Conflits d'intérêts non déclarés (situations, mandats et/ou informations reçus dans le cadre du programme ou du travail qui sont utilisés de manière à en tirer avantage, gestes ou situations non éthiques).
- Toute infraction à une loi, un règlement ou aux politiques de l'EEB.

5. Moyens pour signaler

L'École d'Entrepreneurship de Beauce, accompagnée par la firme externe **ALIAS^{MC}**, offre un mécanisme de signalement. Il permet de protéger l'anonymat de l'auteur d'un signalement et nous assure d'un traitement juste de toutes les parties prenantes.

Ainsi, l'auteur d'un signalement peut communiquer des informations et joindre des documents explicatifs, sans avoir à dévoiler son identité, par **deux (2) moyens de communication** simples et accessibles, vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), sept (7) jours sur sept (7) :

- **Par Internet** : alias-solution.com/contact/fr/eeb
 - **Par téléphone** : 1 844 463-3422

6. Engagement de l'École d'Entrepreneurship de Beauce

L'École d'Entrepreneurship de Beauce s'engage à traiter tous les signalements de façon confidentielle, objective, rigoureuse et bienveillante. À la suite de la réception d'un signalement, les analyses requises sont réalisées et, au besoin, une enquête est effectuée.

Lorsque les conclusions de cette analyse permettent de confirmer qu'un acte répréhensible a été commis, l'École d'Entrepreneurship de Beauce pourra, s'il y a lieu, mettre en œuvre les mesures appropriées selon chacun des cas.

7. Rôles et responsabilités quant à l'application de la présente politique

Auteur d'un signalement

Il incombe à chacun de divulguer tout acte dont il est victime, dont il est témoin ou dont il est informé. L'auteur d'un signalement doit :

- S'assurer que le signalement est effectué de bonne foi et sur la base d'informations raisonnables.
- Répondre au meilleur de ses connaissances aux questions posées ou inscrites au formulaire de signalement.
- Demeurer anonyme, s'il le désire, et s'assurer de ne pas fournir de renseignements permettant de l'identifier dans le formulaire de signalement ou dans toute autre communication.
- Vérifier le statut du signalement et répondre aux demandes d'information de l'agent responsable de la gestion de son signalement à l'aide du nom d'utilisateur et du mot de passe qu'il aura reçus à l'issue de son signalement.

- Protéger la confidentialité de son nom d'utilisateur et de son mot de passe.
- Maintenir la confidentialité des informations qu'il aura divulguées dans le cadre du processus de traitement du signalement afin d'assurer l'efficacité du mécanisme mis en place.

Mécanisme de signalement ALIAS^{MC}

- Le mécanisme de signalement ALIAS^{MC} est mis en place afin d'acheminer, de façon sécuritaire, le signalement et les communications subséquentes.
- ALIAS^{MC} met en place l'ensemble des mesures nécessaires afin de conserver l'anonymat de son auteur, si telle est sa volonté.
- ALIAS^{MC} a également la responsabilité d'accompagner l'organisation dans la gestion des signalements si cette dernière le demande.

Agents responsables de la gestion des signalements¹

Les agents responsables sont les personnes désignées par l'École d'Entrepreneurship de Beauce afin de recevoir et de traiter les signalements. Selon la nature de la situation dénoncée et les personnes visées par les allégations, le signalement sera automatiquement acheminé à deux de ces personnes :

- Directrice générale
- Leader environnement et énergie humaine
- Leader finances et administration
- Un ou deux membres du conseil d'administration

Les agents responsables ont principalement le rôle et les responsabilités suivantes :

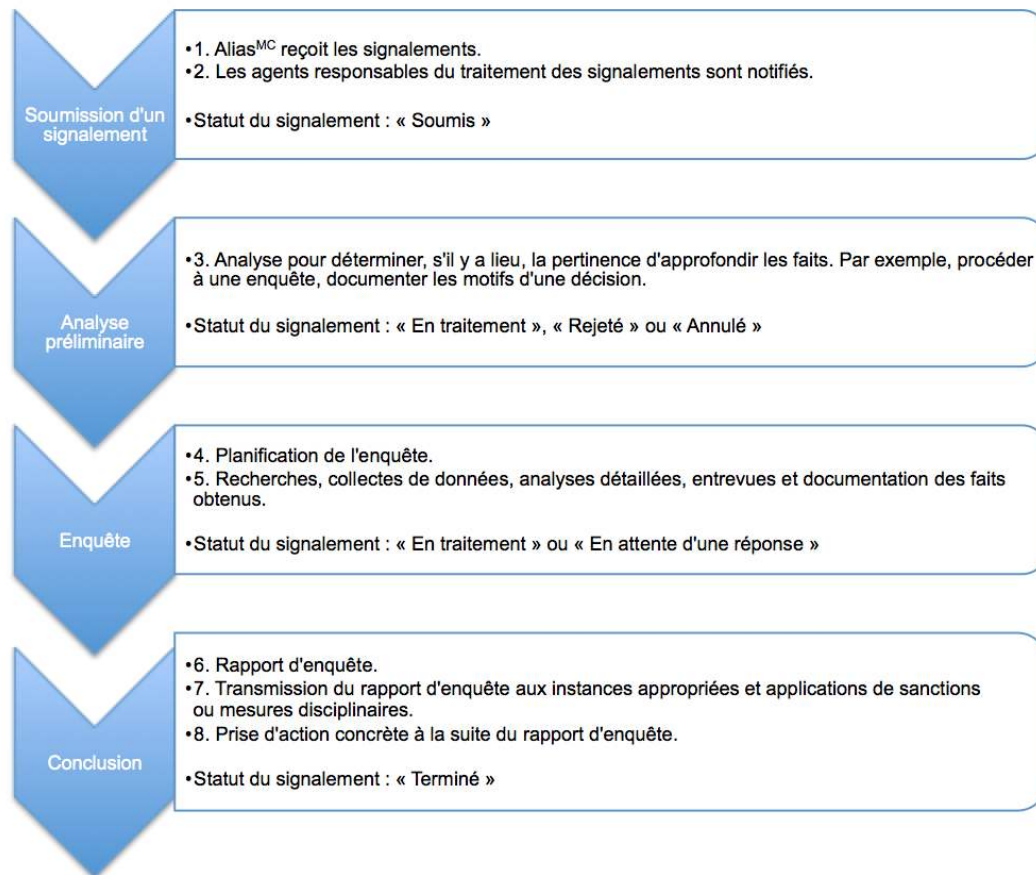
- Prendre connaissance, de façon diligente, des signalements reçus par ALIAS^{MC}.
- Réaliser l'analyse préliminaire des signalements reçus de façon impartiale, objective, intègre et bienveillante dans un délai raisonnable.
- Identifier les étapes subséquentes à l'analyse préliminaire des signalements, ce qui peut inclure, par exemple, la tenue d'une enquête.
- S'assurer de la bonne gestion de la confidentialité des informations reçues.
- S'assurer du respect des droits des personnes concernées par le signalement tout au long du processus d'analyse ou d'enquête, le cas échéant.

¹ Les agents responsables et l'équipe d'enquête ne peuvent être poursuivis en justice pour une omission ou un acte accompli de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions.

- Informer l’auteur du signalement de l’évolution du traitement de son signalement en modifiant le statut de celui-ci via ALIAS^{MC}.
- Fournir la reddition de comptes requise par le comité de gouvernance et d’éthique, en fonction du mandat de ce dernier.

8. Étapes du processus de traitement d’un signalement

Les agents responsables sont au cœur du processus de gestion de chacun des signalements reçus. Ils sont guidés par la bienveillance et la volonté d’amélioration continue de l’organisation. Selon la nature et la gravité des allégations, ils pourraient avoir recours à des professionnels externes pour les appuyer dans la gestion du dossier ou les démarches d’enquête, et ce, afin d’assurer l’impartialité et l’objectivité requises pour la saine gestion des signalements.



9. Confidentialité des signalements et protection contre les représailles

L'ensemble des mesures raisonnables sont mises en place par l'École d'Entrepreneurship de Beauce afin de **préserver l'anonymat** de l'auteur d'un signalement, si telle est sa volonté, ainsi que la **confidentialité des informations obtenues**. La protection de la confidentialité peut toutefois comporter certaines limites, notamment si la divulgation des informations s'avère requise ou nécessaire en vertu de la loi, d'une ordonnance d'un tribunal ou dans le cadre de l'application de mesures administratives ou disciplinaires.

Par ailleurs, en vue de préserver la confiance de l'auteur d'un signalement envers le mécanisme mis en place, l'École d'Entrepreneurship de Beauce s'engage à **interdire l'exercice, par son personnel, de toute forme de représailles** contre une personne pour le seul motif qu'elle a signalé de bonne foi un acte qu'elle juge répréhensible ou qu'elle a fourni, de bonne foi, des informations légitimes dans le cadre de l'enquête portant sur ce signalement. Ces mesures de représailles comprennent les menaces, le congédiement, la rétrogradation, la suspension, les poursuites judiciaires ou le déplacement d'un employé.